

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES VERBAL****De la séance du 24 juin 2002****Présents**

Jean-Emmanuel COMBES, Christian LARGER, François RACHLINE.
 Kamal AMAKRANE, Simon BARTHELMÉ, Manuel BOUGEARD, Pierre CHASSAT, Jean-Baptiste GOULARD, Simon JANIN, Jessica KLEIN
 Amélie de CREPY-ALEXIS, Bernadette MILOME, Yves ZOBERMAN.
 Jacques ANDREANI, Marie-Louise ANTONI, Michel PEBEREAU, René REMOND, Jean-François SIRINELLI, Jean-François TROGRILIC.

Absents ou excusés

Serge BERSTEIN (procuration J.F. SIRINELLI), Jean-Jacques GABAS, Emmanuel GOLDSTEIN (procuration à F. RACHLINE). Patrice-Michel LANGLUMÉ (procuration à René REMOND), Bruno MAQUART (procuration à J.E. COMBES).
 Léonore BELGHITI (procuration à S. JANIN),
 Jean-Paul FITOUSSI (procuration à R. REMOND), Marie-Pierre de la GONTRIE, Jacques REVEL (procuration à M. PEBEREAU), Jacky RICHARD (procuration à Michel PEBEREAU).

Assistaient à la réunion

M. Richard DESCOINGS	directeur,
Mme Morgane LE BERRE	directrice de la scolarité,
M. Xavier BRUNSCHVICG	directeur de la Communication,
Mme Eléonore BUISSON	assistante du directeur adjoint,
Mme Nelly HOUSSAYE	représentante du recteur
M. Richard COLLINS	chargé de mission à la DESS, Responsable du Département des langues étrangères
M. Francis VERILLAUD	directeur des Affaires internationales et des échanges,
M. Laurent BIGORGNE	directeur des premiers cycles de Sciences Po,

I. Résolutions complémentaires sur les 1 ^{er} cycles.	p. 2
II. Résolution sur la procédure « Conventions Education Prioritaire » 2002.	p. 6
III. Bilan du groupe de travail sur les langues étrangères à Sciences Po.	p. 7
IV. Accords internationaux.	p. 8
V. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mai 2002.	p. 11
VI. Echanges d'informations sur des questions diverses	p. 11

CONSEIL DE DIRECTION
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2002

La séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de Michel PEBEREAU.

I. RESOLUTIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES 1ERS CYCLES

a) Exposé

Guillaume PIKETTY indique que les dossiers remis aux membres du Conseil de Direction contiennent trois documents concernant les 1ers cycles de Sciences Po. Le premier document est une série de propositions d'amendements aux résolutions du 13 décembre 1999 qui fixaient l'organisation des études en 1^{er} cycle. Le deuxième document illustre le premier à travers des tableaux. Le troisième document présente des résolutions fixant les conditions de validation en 1^{er} cycle et les conditions de passage en cycle du diplôme. Les propositions comprises dans ces trois documents sont le fruit de discussions approfondies dans le cadre des réunions pédagogiques qui rassemblent les étudiants et les enseignants, dans le cadre de réunions entre maîtres de conférence et titulaires de cours magistraux, et enfin en groupe de travail. L'objectif de ces propositions est triple. Il s'agit d'abord de tirer les leçons du fonctionnement des enseignements en 1^{er} cycle depuis deux ans. Il s'agit ensuite de rendre ces enseignements plus facilement intelligibles, notamment par les partenaires étrangers de Sciences Po. Enfin, tout en restant conformes aux normes de crédits ECTS, il s'agit de simplifier une carte des crédits qui était très compliquée en 1^{er} cycle.

En termes d'organisation et de contenu des études, les points importants concernent essentiellement l'histoire et l'économie. Jusqu'à la fin de l'année universitaire, en histoire en 1^{ère} année, deux grands enseignements se sont succédés au 1^{er} et au 2^{ème} semestre. Ces enseignements, assurés respectivement par Philippe Boutry et Jean-Claude Lescure, portaient sur la modernisation politique, économique et sociale de l'Europe de la fin du XVIII^{ème} siècle jusqu'à la Première guerre mondiale. Le premier cours portait sur la France et le deuxième sur le reste de l'Europe. Il est ressorti des différentes discussions que cette distinction était quelque peu artificielle et qu'il pouvait être utile, pour illustrer certains thèmes, de remonter plus avant que la fin du XVIII^{ème} siècle. Il est maintenant proposé que le cours d'histoire soit toujours organisé en deux semestres successifs, mais toujours dans une perspective européenne comparatiste, en remontant si nécessaire jusqu'à la première révolution anglaise.

En ce qui concerne l'enseignement d'économie, certaines difficultés se sont présentées en 2^{ème} année. En premier lieu, le cours d'initiation aux concepts fondamentaux de la microéconomie, aujourd'hui confié à Dominique Strauss-Kahn, était probablement trop ambitieux, compte tenu du laps de temps effectivement disponible en 1^{er} semestre pour permettre un apprentissage correct de ces concepts fondamentaux. Cela avait d'ailleurs conduit le professeur Strauss-Kahn à tenir des séances de 2 heures ou plus au lieu de l'heure et demie réglementaire. Cela avait également conduit à faire démarrer ce cours trois semaines plus tôt que le début théorique du 1^{er} semestre. La deuxième difficulté en économie concernait le cours « marché, entreprises et mondialisation » du professeur Jacquillat. On a constaté que la plupart des étudiants de 1^{er} cycle n'étaient pas complètement aptes à suivre ce cours avec tout les bénéfices espérés. Les propositions suivantes ont donc été faites : le cours de Dominique Strauss-Kahn sera toujours semestriel, mais sera organisé sur les deux semestres

de l'année. Pour éviter d'alourdir la charge de travail des étudiants de 1^{er} cycle, le cours de Bertrand Jacquillat deviendra facultatif.

La possibilité, voire l'obligation pour les étudiants de 1^{er} cycle de s'initier à d'autres sciences sociales que l'histoire, les institutions politiques et l'économie est maintenue, mais en laissant plus le choix aux étudiants. Jusqu'à présent, les étudiants qui arrivaient en 1^{er} cycle, notamment en 2^{ème} année, étaient aiguillés vers certains enseignements en fonction de leurs origines intellectuelles. A leur demande, après en avoir discuté avec les équipes d'enseignants, il a été décidé de leur redonner un choix complet. Enfin, jusqu'à présent, le nombre de crédits attachés aux enseignements de 1^{er} cycle était extrêmement variable, compris entre 2 et 7. Cela n'était pas simple à expliquer aux étudiants et enseignants de Sciences Po, ainsi qu'aux universités partenaires. Il est donc proposé de simplifier ce schéma tout en restant conformes au schéma ECTS. Les modules seront répartis en modules à 3 ou à 6 crédits. Il faudra tenir compte de cette simplification de la répartition des crédits dans la définition des conditions de passage de 1^{ère} en 2^{ème} année et de 1^{er} cycle en cycle du diplôme, ce qui fait l'objet du troisième document. Si ces propositions, qui ont été approuvées à l'unanimité par la Commission paritaire, sont adoptées par le Conseil de Direction, elles seront appliquées dès la rentrée prochaine.

b) Questions et observations

Simon BARTHELME souligne que les étudiants ont une certaine curiosité intellectuelle et sont aptes à comprendre ce qu'on leur explique bien. Le problème du cours de Monsieur Jacquillat était qu'il ne stimulait pas l'intérêt des étudiants et ne considérait pas qu'il était nécessaire de leur expliquer. Il estime qu'il est regrettable que ce cours ait été maintenu malgré le peu de succès qu'il a rencontré. Mais les étudiants auront maintenant le choix. Par ailleurs, il s'interroge sur le maintien de cours magistraux seuls, sans conférence, d'autant plus que le nombre de crédits correspondants a augmenté. Mais les cours magistraux sont suivis de manière aléatoire par les étudiants, si bien que leur intérêt pédagogique est limité. En outre, la validation de ces enseignements est aléatoire. Leur taux de validation est plus faible que celui des modules à cours et conférence. Cela crée une inégalité entre les étudiants choisissant un module à cours seul et les étudiants choisissant un module à cours et conférence. En ce qui concerne les conditions de validation, il juge étrange que les étudiants de 2^{ème} année ayant obtenu entre 44 et 51 crédits doivent faire un semestre supplémentaire, soit immédiatement, soit à leur retour de l'étranger. Il voit mal l'intérêt d'un semestre entier pour rattraper 8 crédits et pense que ce rattrapage pourrait être fait en cycle du diplôme.

Michel PEBEREAU est favorable à l'extension du cours de Dominique Strauss-Kahn sur les deux semestres. Il est très important d'insister sur le centrage sur la micro-économie, afin que la deuxième partie de l'enseignement d'économie, aujourd'hui assurée en cycle du diplôme par Jean-Paul Fitoussi et François Villeroy, soit entièrement macroéconomique.

Guillaume PIKETTY répond que les choses ont bien été précisées avec Dominique Strauss-Kahn concernant le centrage sur la microéconomie, dans la perspective des cours de macroéconomie dispensés en cycle du diplôme. En ce qui concerne le cours de Bertrand Jacquillat, il est vrai qu'il posait des difficultés. Il est néanmoins apparu qu'un certain nombre d'étudiants continuaient à y assister parce que les thèmes abordés dans cet enseignement les intéressaient. Il paraissait donc regrettable de supprimer cette possibilité pour les étudiants intéressés d'étoffer leur culture économique avant d'arriver en cycle du diplôme. En ce qui concerne les cours magistraux sans conférence de méthode, on a considéré que l'exercice intellectuel consistant à suivre un cours magistral et à travailler par soi-même pour se présenter à un examen final n'était pas complètement vain. Un grand nombre d'étudiants continuent de s'y soumettre avec succès. Un certain nombre de cours sans conférence sont donc maintenus. Il s'agit des cours de géographie, d'histoire des idées, d'initiation à la science politique et de questions européennes. Enfin, il rappelle que c'est à la demande des Conseils qu'a été élaboré le système permettant un passage éventuel en deux temps en 2^{ème} année, voire en cycle du diplôme. Un étudiant qui achève sa 1^{ère} ou sa 2^{ème} année a trois

possibilités. Il peut avoir accumulé suffisamment de crédits pour passer en année supérieure sans difficulté. Il peut en avoir trop peu et se voir donc obligé de redoubler l'année. Enfin, il peut être dans une position intermédiaire, entre 44 et 51 crédits. A la demande des Conseils, et notamment des élus étudiants, il a été décidé que ces étudiants pourraient passer en année supérieure à condition de rattraper les crédits qui leur manquaient pour valider leur année. Mais il a également été posé qu'il n'est possible d'entrer en cycle du diplôme qu'à condition d'avoir validé la totalité du 1^{er} cycle. L'alternative pour les étudiants à qui il manquerait quelques crédits en fin de 2^{ème} année est soit de rester un semestre de plus à Sciences Po pour valider ce qui leur manque, avant de partir à l'étranger et de revenir en cycle du diplôme, soit de partir directement à l'étranger lorsqu'ils ont une opportunité très intéressante, et de valider les crédits restants avant de passer en cycle du diplôme. Cette solution est très favorable aux étudiants connaissant des difficultés. Si on avait permis aux étudiants de rattraper les crédits manquants en cycle du diplôme, ils auraient dû suivre tous les enseignements du 1^{er} semestre de la 4^{ème} année, tout en rattrapant des enseignements de 1^{er} cycle. Il a été estimé par les Conseils que cette solution mènerait à l'échec des étudiants ayant déjà connu des difficultés en 1^{er} cycle.

Simon BARTHELME estime que les cours magistraux sont un archaïsme, puisqu'il y a une absence totale d'interactivité avec les étudiants. Certains professeurs font certes preuve de pédagogie, mais ce n'est pas le cas de tous. Certains professeurs n'ont visiblement aucun plaisir à enseigner en amphithéâtre et ne sont pas doués pour cela. Cela lui rappelle la situation de l'armée : elle crée des emplois mais on se demande à quoi elle sert. En ce qui concerne les conditions de validation du 1^{er} cycle, il demande si les étudiants ayant entre 44 et 51 crédits et partant dans une université étrangère ne pourraient pas valider des enseignements équivalents dans cette université, ce qui leur permettrait de rattraper leurs crédits.

Michel PEBEREAU fait remarquer à Simon Barthelmé que son commentaire sur l'armée est déplacé. On sait à quoi sert l'armée le jour où elle sert et l'expérience a permis de constater que dans certains cas, elle permet notamment de maintenir les institutions démocratiques.

Simon JANIN souligne que certains enseignements sont difficiles à assimiler en un seul semestre. C'est le cas de l'enseignement d'enjeux politiques en cycle du diplôme. Un nombre croissant d'étudiants se plaignent du fait que l'étendue de cet enseignement suppose un certain nombre de prérequis intellectuels qu'ils ne maîtrisent pas tous en arrivant à Sciences Po. Le fait de suivre un enseignement aussi vaste sur un seul semestre conduit à un certain bachotage. La semestrialisation pose des problèmes au niveau de l'approche pédagogique de certains enseignements. Il demande s'il ne serait pas possible, à l'instar de ce qui va être fait pour l'enseignement d'économie en 1^{er} cycle, d'étaler certains enseignements de cycle du diplôme sur une année entière, notamment les enseignements qui figurent au grand oral.

Guillaume PIKETTY répond que cela existe déjà. Les enseignements de tronc commun, qu'il s'agisse du cours d'économie, d'enjeux politiques ou d'espace mondial, sont dispensés à chaque semestre. Un étudiant qui ne sent pas complètement à l'aise dans un enseignement peut choisir de suivre le cours magistral aux deux semestres. Certains étudiants le font. En ce qui concerne la proposition de Simon Barthelmé de valider des crédits manquants dans une université étrangère, cette possibilité est envisageable. Mais il faudra vraiment traiter les choses au cas par cas. Il serait hasardeux de légiférer sur ce genre de cas. Il est préférable de s'engager à les examiner avec la plus grande bienveillance au cas par cas, chaque situation étant particulière.

Jean-Emmanuel COMBES pense qu'il faudrait créer un guide des bonnes pratiques qui aide les étudiants à prendre le meilleur des cursus qui leur sont proposés et à résoudre certains problèmes abordés aujourd'hui.

Guillaume PIKETTY répond que ce guide existe aujourd'hui sous deux formes. Des journées d'accueil sont organisées pour chaque groupe d'étudiants qui rejoint Sciences Po. Elles leur

permettent notamment de rencontrer les enseignants. Ainsi, du 26 au 28 juin, l'ensemble des étudiants admis en 4^{ème} année pourront passer trois jours à Sciences Po pour rencontrer des enseignants qui leur présenteront les cheminements pédagogiques possibles et le contenu de chaque cheminement. En outre, des documents d'information sur les cursus sont mis à jour chaque année, en tenant compte le plus possible de ce que disent les étudiants déjà à Sciences Po. Toutes les suggestions pour améliorer l'information sont bienvenues.

Richard DESCOINGS fait remarquer à Simon Barthelmé que les cours magistraux ne sont pas toujours archaïques dans leur forme pédagogique. Il n'y a quasiment pas de cours qui soit la simple lecture d'un polycopié par un professeur. En revanche, les cours de véritable création intellectuelle, qui sont plébiscités en 1^{er} cycle comme les cours de Maurice Vaisse, de Dominique Strauss-Kahn ou de Jean Picq, apportent une vraie plus-value intellectuelle. Le nombre d'étudiants qui se pressent en amphithéâtre et les évaluations qu'ils rendent en témoignent. L'enseignement à Sciences Po est majoritairement interactif. 85 à 90 % du volume total d'enseignements dispensés à Sciences Po prend la forme d'enseignements en petit nombre avec ce caractère interactif. Il est bon de maintenir un certain nombre de grands cours magistraux.

Jean-Baptiste GOULARD demande si la même grille pédagogique sera appliquée aux 1^{ers} cycles délocalisés. Pour ces derniers, le choix des cours optionnels est tronqué par rapport à ceux proposés à Paris. Il se demande si cette grille pédagogique pourra être respectée dans tous les 1ers cycles délocalisés.

Guillaume PIKETTY répond par l'affirmative, mais précise que cette grille ne sera pas uniformément appliquée. L'idée est de continuer à faire fonds sur la diversité des 1ers cycles parisien et délocalisés. Il faut donc permettre aux 1ers cycles délocalisés de développer des enseignements directement liés à la zone géographique et aux enjeux traités dans chaque 1^{er} cycle. L'idéal serait retransmettre en visioconférence chaque cours professé à Paris, en créant des enseignements spécifiques dans chaque 1^{er} cycle.

Jean-Baptiste GOULARD demande si on pourrait imaginer de reprendre un enseignement professé à Paris, en l'orientant davantage vers les spécificités de tel ou tel 1^{er} cycle.

Guillaume PIKETTY répond par l'affirmative. Mais dans ce cas, l'enseignement « d'origine » dispensé à Paris ne serait pas retransmis en visioconférence.

Christian LARGER fait remarquer que l'information sur les itinéraires pédagogiques des étudiants passe aussi par l'information des professeurs et maîtres de conférence. Il a constaté lors d'une réunion récente de l'association des professeurs et maîtres de conférence, qui réunit généralement les plus motivés, que leurs informations ne sont pas toujours suffisantes pour aider les étudiants à bien se repérer. Il faudrait donc tenir plus régulièrement ce genre de réunions, si possible avec la participation de Guillaume Piketty.

Guillaume PIKETTY est d'accord.

Michel PEBEREAU rappelle qu'il est important que les enseignants viennent à ces réunions. En ce qui concerne les cours magistraux, il souligne que l'une des particularités de l'enseignement secondaire par rapport à l'enseignement supérieur est que l'on essaye de demander aux étudiants de travailler par eux-mêmes. Le cours magistral permet ce type d'exercice. En ce qui concerne l'opinion que les étudiants ont de ces cours, il rappelle qu'il leur appartient de remplir les fiches d'évaluation qui leur sont remises chaque année.

c) Vote

Michel PEBEREAU propose de voter d'abord sur les 9 propositions d'amendement aux résolutions du 13 décembre 1999 portant sur la scolarité du 1^{er} cycle. Dans ce document, un certain nombre de passages sont en italiques dans les résolutions 2, 3, 6, 7 et 8. Il propose de les voter en bloc.

Les 9 propositions d'amendement aux résolutions du 13 décembre 1999 portant sur la scolarité du 1^{er} cycle sont adoptées à l'unanimité moins 1 vote contre et 1 abstention.

Michel PEBEREAU propose de voter également en bloc sur les 10 résolutions portant sur les conditions de validation du 1^{er} cycle.

Les 10 propositions de résolution sur les conditions de validation du 1^{er} cycle sont adoptées à l'unanimité moins 1 vote contre et 1 abstention.

II. RESOLUTION SUR LA PROCEDURE CONVENTIONS D'EDUCATION PRIORITAIRE 2002

a) Exposé

Richard DESCOINGS indique que cette année, le nombre d'accords signés avec les lycées de ZEP passeront de 7 à 13. Entre 60 et 70 candidats seront déclarés admissibles. Compte tenu du doublement du nombre de candidats, il a paru souhaitable d'avoir deux jurys d'admission. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir une résolution du Conseil de Direction. Cette résolution autorise le directeur de Sciences Po à désigner les membres du jury d'admission et à scinder ce jury d'admission en plusieurs formations. Elle fixe à cinq le nombre de membres du jury pour chaque formation, qui est présidée par le directeur ou par son représentant.

b) Questions et observations

Simon BARTHELME demande quelle est la composition de ces jurys.

Richard DESCOINGS répond qu'ils sont composés à la fois d'universitaires comme René Rémond, Jean-Paul Fitoussi, Dominique Colas ou Jean-François Sirinelli, de représentants de la direction de Sciences Po, de maîtres de conférences de Sciences Po, de hauts fonctionnaires et de représentants des entreprises.

Manuel BOUGEARD demande quels sont les lycées avec lesquels Sciences Po a passé des conventions.

Richard DESCOINGS répond qu'il présentera un bilan de cette procédure d'admission lors du prochain Conseil de Direction. Ce sera l'occasion de présenter les lycées et les résultats de cette deuxième session.

Simon BARTHELME demande si le doublement du nombre d'élèves admissibles peut conduire à espérer un doublement du nombre d'admis.

Richard DESCOINGS répond qu'il se garde de prendre quelque position que ce soit avant que les jurys d'admission se soient réunis. Ils décideront du nombre d'étudiants admis.

c) Vote

La résolution sur les conventions d'éducation prioritaire est adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.

III. BILAN DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES LANGUES VIVANTES A SCIENCES PO

a) Exposé

Richard COLLINS indique que les membres du groupe de travail se sont penchés sur plusieurs idées qui leur tenaient à cœur : les moyens mis à la disposition des enseignements de langues, la qualité du produit pédagogique et son efficacité. En premier lieu, il a été décidé d'un commun accord de fixer les effectifs des conférences de langues à 19 étudiants maximum pour les langues principales européennes et à 16 maximum pour les langues slaves et orientales.

En deuxième lieu, il est devenu urgent de rendre plus homogènes les conférences de langues structurées selon un niveau de maîtrise linguistique de 0 à 4. Plusieurs mesures sont donc proposées par le groupe de travail afin de mieux ajuster l'offre à la demande. Il a d'abord été décidé de supprimer le passage automatique de niveau 1 en niveau 2. Il a également été décidé de restructurer l'enseignement en niveau 3 cycle du diplôme selon une logique à dominante orale ou écrite. En outre, de nouvelles fiches d'évaluation de fin de semestre sont en train d'être élaborées, afin de mieux mesurer les compétences linguistiques des étudiants. De nouvelles chartes comprenant trois volets sont en train d'être rédigées pour chaque langue. Le premier volet définit le niveau de maîtrise linguistique à atteindre à l'issue d'un niveau donné. Le deuxième volet indique les structures linguistiques qui seront étudiées afin d'atteindre le niveau linguistique requis. Le troisième volet sera consacré à l'évaluation. Il indiquera le nombre de travaux demandés à chaque étudiant. Un bilan chiffré sera fait à mi-parcours afin de permettre aux étudiants de mieux gérer leur apprentissage de langue. Lors de la dernière conférence, les fiches d'évaluation seront présentées, afin de permettre une parfaite transparence de la notation.

La groupe de travail a proposé trois critères précis pour le recrutement des enseignants de langues. Ils devront soit être des *native speakers* de la langue enseignée, soit la maîtriser parfaitement. Ils devront impérativement être formés à la didactique des langues étrangères, diplômés à l'appui. Si possible, ils devront maîtriser au moins deux langues étrangères, ce qui leur permettra de mieux maîtriser les différences linguistiques.

L'ensemble de ces mesures ont pour objectif de remettre de l'ordre dans l'enseignement des langues à Sciences Po et de faire en sorte que la démarche pédagogique obéisse à des documents d'encadrement pédagogique, pour éviter toute dérive. Ces documents d'encadrement vaudront contrat, afin de garantir l'efficacité de l'enseignement des langues à Sciences Po.

b) Questions et observations

Manuel BOUGEARD rappelle que cette réforme est partie d'une initiative des étudiants. Constatant le mécontentement des étudiants, l'UNEF leur avait distribué un questionnaire sur l'enseignement des langues vivantes à Sciences Po. Sur les 500 étudiants environ qui ont répondu, seuls 25 % se disaient satisfaits de l'enseignement des langues. Le groupe de travail s'est donc réuni et a élaboré une charte contraignante. Il espère qu'elle fonctionnera bien. Il est également prévu de diversifier l'offre en proposant plus de cours en langues et en abordant de nouveaux thèmes, avec notamment pour objectif de rassembler les étudiants français et étrangers dans les conférences de langues.

Simon BARTHELME demande s'il est envisagé d'ouvrir des options dans des langues autres que l'anglais, l'allemand et l'espagnol, par exemple en italien ou en portugais. En outre, il demande pourquoi les étudiants de 1^{ère} année qui ont le niveau requis ne peuvent pas suivre d'options en langues.

Richard DESCOINGS répond qu'en ce qui concerne l'ouverture d'options en langues, il faut d'abord une demande des étudiants. Chaque fois que l'on a ouvert un enseignement d'option en italien, le nombre d'étudiants inscrits était insuffisant. Pour le portugais, il espère que Sciences Po pourra monter en puissance d'ici deux ou trois ans, au fur et à mesure qu'arriveront en cycle du diplôme les étudiants du 1^{er} cycle de Poitiers. Il est indispensable que la plus grande diversité existe, afin que l'anglais ne soit pas la seule langue jugée efficace pour échanger substantiellement des idées. En ce qui concerne l'ouverture des options en langues aux étudiants de 1^{er} cycle, la direction réfléchit encore sur ce point.

IV. ACCORDS INTERNATIONAUX

a) Exposé

Francis VERILLAUD indique que 38 accords ou conventions sont soumis à la ratification du Conseil de Direction. Parmi eux, 8 seront également soumis à la ratification du Conseil d'Administration de la FNSP. Avec ces 38 nouveaux accords Sciences Po sera lié à des universités étrangères par 232 accords de coopération et d'échange, le tout dans 47 pays. Sur ces 232 accords, 97 sont liés au programme Socrates, qui favorise la mobilité étudiante européenne. Sur les 38 nouvelles conventions soumises aujourd'hui à ratification, on peut constater une grande diversité. 10 d'entre elles concernent des universités en Asie ou en Océanie, 3 en Amérique latine, 1 au Maghreb, 19 aux Etats-Unis, 1 en Russie et 2 en Europe. Sur ces 38 conventions, 7 ont un caractère particulier et 31 correspondent à des accords d'échanges classiques. Ces derniers sont passés avec de très bonnes universités, qui sont généralement les meilleures dans le pays correspondant. Ils ont deux objectifs. Le premier est de permettre la mobilité étudiante à tous les niveaux, notamment la 3^{ème} année du 1^{er} cycle. Le deuxième objectif est de favoriser la coopération académique et universitaire, notamment à travers des échanges d'enseignants. En 2002-2003, 320 étudiants de 1^{er} cycle partiront dans une université étrangère, une douzaine de doctorants partiront dans le cadre des accords d'échanges, et environ 150 étudiants du cycle du diplôme passeront un semestre dans une université partenaire. En outre, une vingtaine d'étudiants partiront dans le cadre des doubles diplômes.

Les 7 conventions particulières vont plus loin que les conventions d'échanges classiques. Elles correspondent à des programmes intégrés. Trois d'entre elles correspondent à des institutions qui forment des diplomates dans des pays étrangers : l'*Instituto Rio Branco* au Brésil, l'Institut d'Etat des relations internationales de Moscou (MGIMO), et l'Institut des relations internationales d'Hanoi au Vietnam. Ces trois conventions visent à permettre à Sciences Po de participer à la formation continue des diplomates actuels et à la formation des futurs diplomates dans ces trois pays. René Rémond et Francis Verillaud étaient à Moscou il y a quelques semaines pour le renouvellement de la convention avec le MGIMO. Une convention particulière a été passée avec la *School of Public Policy and Management* à Tsinghua, en Chine. Elle marque le développement d'actions plus importantes de Sciences Po en Chine. L'IEP a été particulièrement prudent ces dernières années, parce qu'il est difficile d'identifier des universités chinoises avec lesquelles établir des liens de réciprocité satisfaisants. Le fait que deux chercheurs de Sciences Po soient en Chine, l'un depuis plus de deux ans et l'autre depuis six mois a beaucoup aidé à faire ce travail d'identification et à mettre en place des partenariats de qualité. L'accord avec l'université de Tsinghua vise à développer des programmes d'échange et de recherche autour du thème des politiques sociales.

Les trois autres accords particuliers sont des cas de coopération poussée avec des partenaires aux Etats-Unis. De plus en plus, des universités américaines contactent Sciences Po pour développer des projets innovants. Le premier cas est celui de l'accord avec *Johns Hopkins University*, qui est une université d'excellence. Un programme intégré de *Bachelor's Degree* et *Master's Degree* a été créé avec cette université. Sciences Po et *Johns Hopkins* doivent recruter ensemble des étudiants qui effectueront trois années d'études *undergraduate* à *Johns Hopkins*. Ces étudiants viendront ensuite en 4^{ème} année à Sciences Po pour terminer leur *Bachelor's Degree*. Cette année sera validée deux fois : comme année d'obtention du *Bachelor's Degree* et comme 4^{ème} année du cycle du diplôme. Ils termineront leurs études à Sciences Po par le diplôme obtenu à l'issue de la cinquième année, qui sera reconnu comme un *Master's*. Cet accord marquera la reconnaissance du diplôme de Sciences Po comme *Master's*, ainsi que la capacité pour Sciences Po d'attirer des étudiants américains à travers une université américaine d'excellence. Le deuxième cas est celui de l'accord avec *Northwestern University*. Cette université a proposé à Sciences Po de mettre en place un programme commun d'études européennes en anglais, dirigé par Sciences Po, avec des enseignants des deux établissements. Ce programme est probablement le seul programme d'une université américaine en France qui offre un semestre d'études intensives sur l'Europe au niveau *undergraduate*. Pour la première fois cette année, on proposera à des étudiants du 1^{er} cycle de Sciences Po de participer à ce programme et de valider les enseignements obtenus dans le cadre de ce programme pour l'obtention des crédits correspondant à leur scolarité. Le troisième cas est celui de l'accord passé avec l'université

de Yale. Celle-ci a contacté Sciences Po pour lui proposer d'intégrer le programme d'échanges au niveau doctoral que Sciences Po a développé avec un certain nombre d'universités américaines. Yale a proposé de prendre en charge le financement des bourses proposées aux étudiants dans le cadre de cet échange. Il s'agit du *Fox Fellowship program*, qui a été confié à Sciences Po sur la base des relations passées entre les deux établissements et de la notoriété croissante de Sciences Po à l'étranger.

b) Questions et observations

René REMOND souhaite revenir sur la convention renouvelée avec le MGIMO, qui est exemplaire. Cet organisme, créé à l'origine par le ministère russe des Affaires étrangères, est devenu un grand établissement scientifique. Il s'agit aujourd'hui d'un centre de recherche autant que d'enseignement. Cette collaboration très satisfaisante pour les deux partenaires dure depuis huit ans. Elle se situe à plusieurs niveaux, avec des échanges d'étudiants et des collaborations scientifiques. La journée de signature du renouvellement de la convention a d'ailleurs été suivie d'un colloque de recherche auquel ont participé six chercheurs de Sciences Po. L'ambassadeur de France à Moscou, qui soutient l'expérience, a tenu à être associé à la signature de cette convention, ce qui est exceptionnel. Il a accompagné de bout en bout le déroulement de cette journée, prenant la parole et engageant l'Etat dans l'application de cette convention.

Manuel BOUGEARD indique qu'il était récemment à l'Institut des études orientales à Berlin. Il y avait un partenariat entre des étudiants de cet Institut et du MGIMO. Ils ont lancé un appel public à faire participer les étudiants de Sciences Po à cette initiative étudiante, qui est largement soutenue par les deux établissements, pour réfléchir à la relation Europe-Russie. Cela pourrait faire l'objet d'un projet collectif.

Simon BARTHELME a l'impression que les Etats-Unis regroupent la moitié des accords d'échanges. Il demande une explication à ce déséquilibre.

Francis VERILLAUD répond qu'il n'y a pas de déséquilibre. Si on prend la totalité des accords, ceux passés avec les universités américaines représentent 25 % de l'ensemble, alors que 50 % des accords de Sciences Po sont avec des universités européennes.

François RACHLINE rappelle qu'il y a une année, il y avait 199 accords. François Rachline avait demandé s'il y en aurait plus et Francis Verillaud avait répondu que le nombre maximum d'accords était vraisemblablement atteint. Il y en a aujourd'hui une trentaine de plus, ce qui est une bonne chose. Mais François Rachline souhaite savoir quelle est à terme la philosophie générale de ces accords. Il constate que des universités comme Yale ou Northwestern sollicitent maintenant Sciences Po. Il demande s'il y a des critères de discernement des universités qui contactent Sciences Po.

Francis VERILLAUD répond que le choix des accords avec des universités étrangères a d'abord été guidé par la mise en place de la 3^{ème} année obligatoire à l'étranger. Il était indispensable de proposer aux étudiants un choix large et varié. Aujourd'hui, les flux correspondant au nombre d'étudiants pouvant partir à l'étranger commencent à se stabiliser. Il y a encore une donnée mal connue, à savoir le nombre d'étudiants choisissant un stage à l'étranger par rapport au nombre d'étudiants un séjour d'études. Il faudra encore deux années avant de pouvoir faire des prévisions fiables. Si les choses restent en l'état, il ne sera pas nécessaire d'augmenter le nombre d'accords avec des universités étrangères. Il sera possible d'être très attentifs à l'évolution des différents accords, de s'assurer qu'ils portent effectivement des échanges et de laisser éventuellement disparaître les accords peu satisfaisants.

Simon JANIN rappelle que les étudiants du cycle du diplôme ont le choix entre un stage ou un séjour d'études à l'étranger. Très souvent, ils choisissent le stage pour améliorer leurs qualifications. Mais

de nombreux étudiants aimeraient passer une année dans une université étrangère après leur diplôme. C'était autrefois possible, mais il semble que la plupart des possibilités de départ post-diplômes aient été supprimées. Le séjour d'études en 3^{ème} année ne bénéficie qu'aux étudiants entrés en 1^{er} cycle, alors qu'un grand nombre d'étudiants entrent en cycle du diplôme par la procédure d'admission.

Francis VERILLAUD admet que les possibilités de départ en post-diplôme sont aujourd'hui moins importantes. Un ordre de priorités a été fixé. Les étudiants en post-diplôme ne sont *de facto* plus des étudiants de Sciences Po. Leur situation est donc différente. Le réseau mis en place par Sciences Po permet à ses diplômés de se faire connaître assez aisément dans des universités partenaires, afin d'y être admis pour une année. En outre, la DAIE met à la disposition des diplômés de Sciences Po quelques possibilités d'accords d'échanges.

Jacques ANDREANI demande quelle est la proportion de stages en 3^{ème} année par rapport aux séjours d'études.

Francis VERILLAUD répond qu'un quart des étudiants choisissent un stage à l'étranger, le reste choisissant le séjour d'études.

Christian LARGER demande si on ne pourrait pas imaginer un système d'année de césure entre la 4^{ème} et la 5^{ème} année pour les étudiants du cycle du diplôme qui souhaiteraient bénéficier d'une année à l'étranger.

Simon JANIN souligne que l'intérêt pour les étudiants post-diplôme de pouvoir partir dans le cadre d'une convention est celui des droits de scolarité moindres. Cela est particulièrement intéressant pour les universités américaines.

Francis VERILLAUD répond à Christian Larger que l'année de césure existe *de facto*. Elle n'est pas affichée en tant que telle mais certains étudiants partent pour une année, notamment en Asie. Les étudiants qui le souhaitent peuvent demander une dérogation afin d'obtenir une suspension d'études, qui est aisément accordée.

Michel PEBEREAU fait remarquer à Simon Janin que cela répond à sa question. Juridiquement, les accords passés avec les universités étrangères ne peuvent concerner que des étudiants qui sont encore à Sciences Po.

Francis VERILLAUD rappelle qu'il s'agit d'échanges. Pour chaque étudiant de Sciences Po qui part, un étudiant étranger doit venir. Le fait d'envoyer à l'étranger des étudiants post-diplôme est coûteux.

Jacques ANDREANI pense qu'il faudrait réfléchir davantage sur ce problème. La question posée par Simon Janin est importante. Le fait de faire partir toute une promotion de 1^{er} cycle à l'étranger est remarquable. Mais il est vrai qu'un séjour dans une université étrangère peut être plus profitable pour des étudiants plus âgés. Il faudrait essayer de faciliter les séjours à l'étranger dans le cadre du cycle du diplôme.

Jean-Emmanuel COMBES souligne que cette coupure au milieu de la scolarité est une originalité qu'il faut préserver à Sciences Po. Cela apporte énormément à l'Institut en termes d'image. Il serait dommage de trop la diluer dans un système où on pourrait partir à la carte.

Michel PEBEREAU fait remarquer qu'en dehors de la 3^{ème} année, il est possible de passer une année supplémentaire à l'étranger en cycle du diplôme. Cela fait déjà beaucoup à l'intérieur des études. Mais il ne connaît pas d'exemples d'établissements qui permettent à des anciens étudiants de bénéficier des avantages des étudiants. Un étudiant sorti de Sciences Po n'est plus un étudiant de Sciences Po. Il propose de voter en bloc sur les 38 accords internationaux.

c) *Vote*

Les 38 accords internationaux sont adoptés à l'unanimité.

V. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 28 MAI 2002

Le procès-verbal est adopté.

VI. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Simon JANIN indique qu'il a pris connaissance du contrat quadriennal. Il est surpris de constater que Sciences Po a été noté par une agence internationale, afin de pouvoir faire appel à des financeurs privés. Il ne comprend pas qu'un établissement universitaire ait besoin d'être noté par des agences de notation qui sont conçues pour les entreprises. La réussite d'une école est mesurée par la qualité de ses enseignements et de ses étudiants et par ce que deviennent ses diplômés, mais pas par une agence de notation.

Richard DESCOINGS répond que Sciences Po a une politique scientifique qui est évaluée par le CNRS pour l'essentiel. Dans chaque laboratoire, un Conseil de laboratoire prend clairement parti sur la qualité de tel ou tel chercheur. Sciences Po a une politique d'enseignement évaluée par les étudiants. Il serait souhaitable qu'elle soit également évaluée par un certain nombre d'universitaires étrangers qui apporteraient un regard extérieur. Enfin, Sciences Po a une politique de management et de financement. Il n'y a pas de raison qu'elle ne soit pas évaluée. L'Etat souhaite qu'elle le soit. Richard Descoings rappelle qu'il ne s'agit pas d'un projet, mais d'un contrat qui engage l'Etat. Il pense que dans les années à venir, il est peu probable que la dépense publique sur l'enseignement croisse à un rythme suffisant pour permettre à Sciences Po de trouver intégralement son financement sur des fonds publics. Les thèmes prioritaires du nouveau gouvernement sont connus. Une loi de finances rectificative sera votée en juillet. Les baisses d'impôts annoncées devront être dégagées par des baisses de dépenses. Il est donc très important que Sciences Po se fasse connaître auprès d'éventuels investisseurs privés, à commencer par les entreprises. Celles-ci doivent avoir à leur disposition un jugement sur la façon dont Sciences Po est géré. Quand des entreprises investissent, elles souhaitent savoir si cet investissement permet d'atteindre le but pour lequel il a été décidé.

Michel PEBEREAU souligne que les notations concernent notamment les organismes qui peuvent avoir à faire appel à emprunt. Si l'Etat a souhaité que les établissements d'enseignement supérieur soient notés, c'est visiblement parce qu'il estime qu'ils peuvent avoir besoin de faire appel à emprunt. C'est également le cas de l'Assistance publique Hôpitaux de Paris, EDF ou la SNCF. Les entreprises privées ne sont pas les seules concernées par les notations.

Simon JANIN comprend cela. Mais il craint que cette notation n'ait un impact sur le projet pédagogique de Sciences Po. Si les investisseurs privés ne sont pas satisfaits du projet pédagogique, ils peuvent souhaiter exercer une influence.

Michel PEBEREAU répond que le seul pouvoir dont disposent les financiers est celui de voter avec leurs pieds. Si un projet ne leur convient pas, ils peuvent seulement refuser de le financer.

Yves ZOBBERMAN constate que le procès-verbal de la dernière séance a été adopté sans problème. Or à la page 8 de ce procès-verbal, il est écrit : « Michel Pébereau fait remarquer que Sciences Po est une université à statut légal spécial et non une entreprise. » Il ne voit donc pas pourquoi Sciences Po devrait être noté. Par ailleurs, il constate que le Conseil n'a pas voté sur les deux majeures qui ont été présentées lors de la dernière séance. Il demande à Richard Descoings si elles vont être mises en place alors qu'il n'y a pas eu de vote. Enfin, il demande des précisions sur le contrat quadriennal. A la page 11, le projet de 1^{er} cycle euro-méditerranéen est évoqué. Il indique que ce projet a été rapidement présenté comme abandonné à la fin du Conseil d'Administration. Le Conseil de Direction ayant voté

son accord sur la poursuite de ce projet, il demande s'il y aura un vote sur son abandon. Il a l'impression que contrairement à ce qui a été annoncé jusqu'à présent, le Conseil de Direction est finalement sous la tutelle du Conseil d'Administration. Il demande si ce projet a été abandonné malgré l'avis du Conseil de Direction ou avec son accord. Par ailleurs, il constate qu'à la page 37, il est indiqué que le contrat d'établissement alloue 18,5 millions de francs à la politique d'informatisation et au campus numérique jusqu'en 2004. On sait que jusqu'à maintenant, ce campus numérique a coûté 29 millions de francs. Sciences Po a donc déjà dépassé de 10 millions de francs ce qui était alloué par le contrat jusqu'en 2004. Il demande qui paiera ces 10 millions de francs. Il a posé cette question dans d'autres instances mais n'a jamais obtenu de réponse.

François RACHLINE est gêné que l'on commence à discuter d'un document qui n'a été distribué qu'aujourd'hui. Il souhaite pouvoir le lire dans son intégralité avant d'en discuter.

Richard DESCOINGS répond qu'en ce qui concerne le coût de développement du campus numérique, les évaluations dont fait état monsieur Zoberman proviennent d'une officine à laquelle le Comité d'entreprise a fait appel. Mais il n'y a jusqu'à présent pas eu de débat contradictoire. Il préfère attendre l'évaluation de la Cour des Comptes avant de débattre de cette question. En ce qui concerne le projet euro-méditerranéen, il a signé l'accord le 23 avril 2002 et n'a aucune intention d'abandonner ce projet. Au dernier Conseil d'Administration de la FNSP, il a dit trois choses. Premièrement, le ministère de l'Education nationale n'a pas souhaité suivre Sciences Po sur ce projet pour les années 2002, 2003 et 2004. Deuxièmement, le ministère des Affaires étrangères n'a pas accepté de suivre Sciences Po pour le financement de ce projet. Troisièmement, deux jeunes salariés qui travaillaient sur ce projet n'ont pas souhaité attendre début 2003, date à laquelle le Conseil d'Administration de la FNSP avait demandé de faire un point. Par ailleurs, il indique que la création de majeures relève de l'exercice de son pouvoir de chef d'établissement. Il n'a jamais été décidé par le Conseil de Direction de voter sur une majeure.

Amélie De CREPY-ALEXIS demande si le contrat quadriennal sera porté à l'ordre du jour d'un prochain Conseil. Elle est surprise de constater que pour l'Ecole doctorale, qui est une des grandes priorités de Sciences Po, les responsables scientifiques et administratifs ne sont pas cités dans le document. Il est prévu de s'adresser à la presse à la rentrée pour présenter l'Ecole doctorale, mais elle souligne que ce n'est pas la presse qui fait la renommée de cette Ecole. Elle est attristée de voir que les choses sont présentées de manière si réductrice.

Yves ZOBERMAN estime qu'il serait bon d'avoir un débat sur le contrat quadriennal. Richard Descoings affirme que le ministère n'a pas souhaité s'associer au projet euro-méditerranéen, alors qu'il est écrit à la page 11 du document que « s'agissant des sites délocalisés, le ministère invite Sciences Po à conforter les sites franco-allemand, est-européen, ibéro-américain et euro-méditerranéen ». Il se demande qui il doit croire.

Michel PEBEREAU lui fait remarquer qu'il y a une différence entre les documents d'intention et les réalités budgétaires.

Richard DESCOINGS explique qu'il n'y a pas abandon de ce projet, mais qu'il n'y a pas de financement prévu sur les années 2002, 2003 et 2004.

Simon BARTHELME constate que Sciences Po se place de plus en plus dans une optique de marché et professe un catéchisme libéral. Par ailleurs, les conditions de travail à la bibliothèque sont de plus en plus déplorables, aussi bien pour les étudiants que pour les salariés, comme l'a montré l'accident qui a eu lieu il y a quelques semaines. Ce qui était une des dernières richesses de Sciences Po devient inutilisable. Les fiches se perdent, les livres de Dauphine ne sont disponibles qu'après 48 heures et les ouvrages en magasin sont inaccessibles jusqu'à une date indéterminée. La transition vers la nouvelle bibliothèque est chaotique. Il demande quelles solutions sont proposées.

Jessica KLEIN ajoute que les salles de bibliothèque sont surpeuplées. Elle demande si on pourrait ouvrir des salles de travail supplémentaires.

Richard DESCOINGS indique que s'il a fait distribuer aux membres du Conseil le document sur le contrat quadriennal, c'est pour qu'ils puissent en prendre connaissance, puis en discuter. En ce qui concerne la bibliothèque, il ne croit pas que ce soit la dernière richesse qui reste à Sciences Po. Dans le domaine de la recherche, de l'enseignement, des Presses de Sciences Po, l'Institut n'est pas moins riche qu'avant. Jamais un tel effort n'a été fourni pour améliorer la bibliothèque de Sciences Po. Le projet a été présenté à plusieurs reprises devant le Conseil et le directeur a répété qu'une telle opération ne pourrait pas se faire de façon parfaite. Simon Barthelmé faisait référence à une erreur commise par une entreprise travaillant au 30 rue Saint-Guillaume, qui a conduit à souffler de la poussière dans un des magasins où se trouvaient les ouvrages. La direction a pris des mesures pour qu cela ne se reproduise pas, mais cet accident était par définition imprévisible. En ce qui concerne l'ouverture de salles de travail, la direction verra ce qu'elle pourra faire. Sciences Po a déjà loué des salles d'enseignement supplémentaires à l'Alliance française et à l'Ecole des Ponts et Chaussées. Pour le moment, le directeur préfère attendre les décisions gouvernementales en matière budgétaire avant de prendre des initiatives sur ce point.

La séance est levée à 10 h 10.